

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENERGIE VERTE

Avec la sélection de nouveaux fournisseurs d'électricité pour le patrimoine de la Ville, l'énergie dédiée aux bâtiments et à l'éclairage public est dorénavant verte à 100%.

Les tarifs réglementés de l'électricité pour les sites dont la puissance est inférieure à 36kVA vont disparaître le 1^{er} janvier 2021. La collectivité est concernée par 1 000 points de livraison dont près de 600 en éclairage public et près de 400 dédiés aux bâtiments, avec une consommation annuelle avoisinant les 12 000 MWh. Ces sites sont répartis sur deux réseaux.

La Ville d'Annecy a décidé d'anticiper cette bascule pour deux raisons principales :

- Eviter de la faire au même moment que l'ensemble des acteurs contraints de sortir des tarifs réglementés, période à laquelle les prix de marché seront moins favorables,
- Sortir au plus tôt de tarifs que la Ville ne maîtrisait pas et choisir les conditions de marché qui conviennent à la collectivité.

Deux fournisseurs, un par réseau, ont été retenus. Il s'agit de Plüm et d'ENALP.

Les points de livraison supérieurs à 36kVA bénéficiant déjà d'une offre 100% énergie renouvelable, l'intégralité des achats d'électricité du patrimoine municipal est désormais EnR (soit 30 000MWh au total), depuis le 1^{er} septembre.

- **Diminution des émissions de CO₂**

Cette bascule permet de réaliser les achats d'électricité de faible puissance (<36kVA), sur un périmètre dont la quantité de gaz à effet de serre émis est dorénavant à 0kgCO₂/kWh. Jusque-là les achats d'électricité de la Ville dépendaient du mix national dont les émissions de CO₂ sont estimées à

- 0,089 kgCO₂/kWh pour les usages bâtiment
- 0,069 kgCO₂/kWh pour l'éclairage public

Le recours à de l'électricité dont l'origine de production renouvelable sera contrôlée chaque année représente une diminution annuelle de 890 Tonnes eq.CO₂ des émissions de gaz à effet de serre de la Ville d'Annecy.

- **Diminution de frais de fonctionnement de la Ville**

De plus, la renégociation des marchés publics permet à la collectivité de réaliser une économie substantielle par rapport aux tarifs réglementés

- Lot 1 = 140 000€ (1 812 000€ au lieu de 1 952 000€ TTC)
- Lot 2 = 13 700 (176 700€ au lieu de 190 400€ TTC).

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr> / www.facebook.com/VilleAnnecy / www.instagram.com/villeannecy/